

## DELIBERATION N° 2008/10-10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE LOTI

**Rapporteur : Madame GUERBER**

L'école élémentaire Pierre Loti dans le cadre du devoir de mémoire inculqué aux élèves de la classe de CM1, a effectué, au cours de l'année scolaire 2007/2008, une sortie pédagogique à Verdun, notamment sur les champs de batailles.

Le directeur de l'école sollicite à ce titre une subvention communale afin de soutenir ce projet.

Les frais de transports de cette sortie pédagogique sont de 420 €. La ville de Ludres pourrait donc participer en versant une aide financière à la coopérative de l'école élémentaire Pierre Loti.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 420 € à la coopérative de l'école élémentaire Pierre Loti.
- d'inscrire les crédits au budget supplémentaire 2008.